



RAPIDE FEMININ OISE 2023

REGLEMENT INTERIEUR

Rapide Féminin Oise 2023
7 rondes en 10' + 5''
à **Beauvais**
le **10/12/2023**

oïse
LE DÉPARTEMENT
Salle des fêtes
163 rue de Paris
60000 Beauvais
Ronde 1 à 10h00

FFE Fédération Française des Échecs

Beauvais
LE COEUR DE L'OISE, COEUR DE VIE !

CLUB LABEL FÉMININ

CDJEO OISE ECHECS

Echiquier Beauvaisien

Inscription sur 



Sommaire

1	REGLEMENT INTERIEUR.....	3
1.1	ARTICLE 1 : ORGANISATION.....	3
1.2	ARTICLE 2 : HOMOLOGATION, APPARIEMENTS, REGLES DU JEU	3
1.3	ARTICLE 3 : CADENCE	3
1.4	ARTICLE 4 : HORAIRES.....	3
1.5	ARTICLE 5 : INSCRIPTION	4
1.6	ARTICLE 6 : CLASSEMENTS ET PRIX	4
1.7	ARTICLE 7 : COMPORTEMENT DES JOUEURS.....	4
1.8	ARTICLE 8 : NULLITE PAR ACCORD MUTUEL	5
1.9	ARTICLE 9 : FORFAITS	5
1.10	ARTICLE 10 : FIN DE PARTIE	5
1.11	ARTICLE 11 : ARBITRAGE	5
1.12	ARTICLE 12 : COMMISSION D'APPEL.....	5
1.13	ARTICLE 13 : ENGAGEMENTS.....	6



1 Règlement intérieur

1.1 Article 1 : Organisation

Le club d'échecs L'Echiquier Beauvaisien, organise techniquement le championnat de l'Oise féminin de parties rapides le dimanche 10 décembre 2023. La compétition se déroulera à la salle des fêtes de Voisinlieu, située au 163 rue de Paris à Beauvais.

1.2 Article 2 : Homologation, appariements, règles du jeu

- Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous le numéro 61477.
- Les appariements suivront le Système Suisse (Règles C.04 FIDE) via le programme d'appariements informatiques P.A.P.I.
- Les règles du jeu sont conformes à celles de la FIDE en vigueur depuis le 1er Octobre 2023.
- L'Article A4 de l'Annexe A du livre de l'Arbitre s'appliquera durant toute la compétition, à l'exclusion de l'Article A3.

1.3 Article 3 : Cadence

Chaque joueur dispose de 10 minutes + 5 sec / coup pour jouer sa partie.

1.4 Article 4 : Horaires

Les parties auront lieu aux horaires indicatifs suivants, le dimanche 10 décembre 2023 :

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 : 10h45

Ronde 3 : 11h30

Ronde 4 : 13h30

Ronde 5 : 14h15

Ronde 6 : 15h15

Ronde 7 : 16h00

Pointage : dimanche 10 décembre de 9h00 à 9h45

Clôture des inscriptions : dimanche 10 décembre à 9h45

La cérémonie de clôture et de remise des prix aura lieu à 16h45



1.5 Article 5 : Inscription

L'inscription est gratuite.

Ce tournoi est strictement réservé aux filles détenant une licence A ou B sur l'Oise valide sur la saison 2023-2024.

Une pré-inscription est possible via le site jusqu'au 09/12/2023:

<https://www.chessmoooc.org/web/PUCE-ins/tournoi.php?id=102>

1.6 Article 6 : Classements et prix

Le classement final est établi selon le nombre de points de parties.

Si le système Suisse est appliqué et en cas d'égalité, les critères de départage seront le Buchholz tronqué, cumulatif, puis la performance.

Si le nombre de joueur est faible, on appliquera un autre appareillement.

La première du classement général recevra une coupe et sera attribué sur place après les départages éventuels successifs.

1.7 Article 7 : Comportement des joueurs

Ci-après la salle de jeu est considérée comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur.

- Il est interdit de fumer dans la zone de jeu. La zone fumeur est située à l'extérieur. Il est interdit d'analyser/blitzer dans la zone jeu tant qu'il reste des parties à jouer.
- Tout joueur sera exclu après un forfait injustifié, de plus, celui-ci sera signalé à la direction juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre, de même qu'un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu.
- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans l'espace de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. L'arbitre peut exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 du livre de l'arbitre.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du Ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.



- Les photographies sans flash sont autorisées uniquement durant les 5 premières minutes de jeu.

1.8 Article 8 : Nullité par accord mutuel

Il est rappelé que les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la Fide. A ce titre, une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

1.9 Article 9 : Forfaits

Le délai d'arrivée devant l'échiquier est de 5 minutes. Après le lancement de la ronde, un joueur arrivant en retard sera considéré comme forfait. Tout joueur forfait ne sera apparié à la ronde suivante que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au 06 85 36 08 99, en précisant ses nom et prénom.

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

1.10 Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

1.11 Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par Bachir Chellili AFC, une dérogation par le DRA autorise M. Chellili à être l'arbitre principal.

1.12 Article 12 : Commission d'appel

Un joueur peut faire appel de toute décision prise par l'arbitre principal.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur l'informe oralement – dès ce moment et avant de reprendre la partie – de son intention de faire appel de la décision prise, devant la , visée à l'article 8.6 du Règlement Intérieur de la FFE. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre.



A l'issue de la partie, il doit rédiger une demande écrite avec ses nom, prénom, identifiant FFE ou Fide, téléphone, adresse, commentaires et signature.

1.13 Article 13 : Engagements

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la charte du joueur d'échecs, affichée dans la zone de jeu.

Le 01/12/2023 à Beauvais

L'arbitre principal du tournoi
Chellili Bachir

Organisation
Jacques Dumoulin